

5 février 2001

01.306

Question Hansueli Weber**Réseau de soins pour demandeurs d'asile!?**

Le 31 janvier 2001, nous lisons dans le *Courrier du Vignoble* la dépêche ATS "Lancement d'un réseau de soins pour demandeurs d'asile".

En effet, la législation sur l'asile contraint les cantons à réduire les coûts du système de soins destiné aux réfugiés et demandeurs d'asile. La Confédération veut éviter que la Suisse soit un attrait pour ses soins médicaux optimaux pour les réfugiés. Le but principal, à notre avis, est d'une part de diminuer le coût des soins prodigués aux demandeurs d'asile et, d'autre part, surtout d'augmenter la qualité des soins en ce qui concerne les pathologies spécifiques fréquentes (stress post-traumatique aigu et chronique, déracinement forcé, deuil, etc.) et la spécificité des soins interculturels (souvent possible seulement avec la collaboration de traducteurs-médiateurs culturels).

Certains cantons à l'avant-garde (Zurich, Bâle-Ville, Genève et Vaud en Suisse romande) ont aussi recours aux infirmières de santé publique, mais spécialement formées pour cette tâche (Croix-Rouge à Genève, Appartenance Lausanne) et attachées à des centres et offices spéciaux où la collaboration interdisciplinaire avec des médecins spécialement formés est garantie.

- Quel est le concept général de la prise en charge dans le canton, quels sont les départements et offices concernés, quel est le calendrier?
- Quelle est la qualification du personnel soignant? Quelle importance est donnée à la formation des soignants? Et des médecins?
- Quel est le rôle (et les exigences) de la médecine privée et/ou des policliniques des hôpitaux?
- Quel effort consent le canton pour la formation, la certification, la mise à disposition (gratuite) de traducteurs-médiateurs culturels concernant les soins des demandeurs d'asile et des réfugiés?